



Projet Educatif Territorial

2018-2021

Sommaire

I. Contexte.....	3
A. Etat des lieux du territoire.....	3
B. Une Communauté de Communes engagée pour l'enfance et la jeunesse	4
C. Les écoles du territoire, l'implication de la CCVCSO	5
D. L'articulation avec les activités existantes	8
E. Le lien avec notre Contrat Enfance et Jeunesse.....	12
F. Prise en compte des contraintes et atouts du territoire dans le PEDT	12
II. Le Projet Educatif Territorial.....	13
III. Suivi et évaluation	13
A. Un comité de pilotage chargé de l'élaboration et du suivi du projet	13
B. Un suivi régulier sur chaque école	14
C. Durée du PEDT.....	14
<u>Annexe : organisation périscolaire / extrascolaire.....</u>	<u>14</u>

I. Contexte

A. Etat des lieux du territoire

Au 1^{er} janvier 2017, les Communautés de Communes du Pays de la Saône Vosgienne, du Pays de Saône et Madon et Des Marches de Lorraine ont fusionné pour devenir une seule et même entité « Les Vosges côté Sud-Ouest » (CCVCSO). Cette nouvelle communauté de communes est composée de 60 communes rurales des cantons de Darney (56), de Vittel (2) et du Val d'AJol (2) dans le Sud-ouest des Vosges pour environ 12 566 habitants et s'organise autour de trois communes centres : Lamarche, Darney et Monthureux-sur-Saône.



La situation démographique du territoire est préoccupante. Tout d'abord, la population diminue d'année en année. Le territoire a perdu 4 838 habitants soit un quart depuis 50 ans. Outre la diminution continue du nombre de ses habitants, le vieillissement de la population est l'enjeu démographique majeur pour ce territoire. La natalité est très faible, en raison du nombre réduit d'adultes en âge d'avoir des enfants dans ce territoire, et la mortalité élevée en raison du nombre important de personnes âgées. Parmi les EPCI du département, ce territoire présente l'âge moyen le plus élevé et un fort déficit de jeunes : pour 100 habitants de moins de 20 ans, il y en a 160 de 60 ans et plus :

Part de la population de moins de 20 ans : **20,6%** (Vosges : 23,1% ; France : 24,4%). Taux le plus faible des EPCI du département

Part de la population de 60 ans et plus : **33%** (Vosges : 27,6% ; France : 24,2%). **13,4%** de la population a plus de 75 ans (Vosges : 10,7% ; France : 9,2%). Ces deux taux sont les plus élevés du département

Taille moyenne des ménages : **2,17** personnes dans les communes de la Communauté de communes (Vosges : 2,18 ; France : 2,24)

Le territoire est constitué de petits villages autour de trois bourgs centres (Darney, Monthureux sur Saône et Lamarche) et se trouve à l'interface de 6 bassins de vie mais reste assez focalisé sur les bassins de Vittel et Contrexéville. Le territoire ne comprend ainsi pas de ville centre attractive, ce qui explique qu'il se situe en quasi-totalité dans la zone d'emploi de Vittel / Contrexéville.

Dans sa lutte contre le départ de sa population, l'offre en services à la population est un enjeu déterminant pour la Communauté de Communes. Le territoire doit se doter de services performants et répondre au plus juste aux besoins des habitants.

La Communauté de communes Les Vosges côté sud-ouest exerce notamment la gestion des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), la compétence périscolaire et extrascolaire sur l'ensemble du territoire.

Pour ce faire, elle mène une politique active pour développer l'attractivité de son territoire, notamment en matière de services petite enfance et de services enfance-jeunesse.

B. Une Communauté de Communes engagée pour l'enfance et la jeunesse

Depuis sa création en 2017, la Communauté de Communes des Vosges coté Sud Ouest a mis en avant un enjeu déterminant pour le développement de son territoire : l'offre en services à la population, notamment dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse.

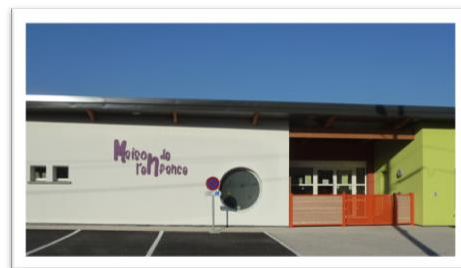
Ainsi, la CCVCSO a développé différents services et propose à ce jour :

- Un multi-accueil sur 4 sites (Darney-Lerrain-Hennezel, Lamarche, Martigny-les-Bains et Monthureux-sur-Saône) pour les enfants de 3 mois à 6 ans
- Un Relais Assistants Maternels avec des permanences sur les communes de Darney, Monthureux-sur-Saône, Lamarche, Dombrot-le-Sec
- Un Lieu d'Accueil Enfants Parents sur la commune de Darney pour les familles et enfants de 0 à 6 ans
- Un accueil périscolaire sur 12 sites c'est-à-dire sur l'ensemble du territoire
- Un accueil de loisirs ouvert les mercredis sur 4 sites (Escles, Darney, Martigny-les-Bains et Monthureux-sur-Saône) et les vacances (Martigny-les-Bains)

➤ Un service d'accompagnement à la scolarité

Afin de pouvoir organiser toutes ces activités dans de bonnes conditions, la CCVCSO a également entrepris de construire des locaux adaptés :

- En 2010, la Maison de l'enfance a ouvert ses portes à Lamarche, rassemblant le multi-accueil, le RAM, l'accueil périscolaire, l'accueil de loisirs extrascolaire et l'accompagnement à la scolarité. La Maison de l'enfance est située à proximité du groupe scolaire de Lamarche et en face du collège, lieu de restauration des élèves.



- En 2014, un pôle enfance a également vu le jour à Martigny-les-Bains, regroupant le multi-accueil, l'accueil périscolaire, et l'accompagnement à la scolarité, dans le prolongement de l'école.



- En 2018-2019, la micro-crèche de Monthureux-sur-Saône verra ses locaux bénéficier d'une extension d'environ 80 m² et d'un réaménagement de l'existant.

- Depuis les années 1990, un service de halte garderie itinérante existe sur les communes de Darney et Lerrain puis Hennezel. En 2009, un nouveau bâtiment a été construit afin d'y installer un Pole petite enfance (halte garderie, Ram et LAEP).



Tous ces services travaillent quotidiennement ensemble, dans un esprit de mutualisation et d'échange. L'objectif est de répondre au mieux aux besoins des familles du territoire.

C. Les écoles du territoire, l'implication de la CCVCSO

En continuité de son implication dans le domaine de l'enfance, la Communauté de Communes des Marches de Lorraine a pris la compétence scolaire en 2012. Dans le cadre de la fusion des trois communautés de communes au 1^{er} janvier 2017 la compétence scolaire a été élargie aux deux autres communautés de communes.

L'ensemble du fonctionnement des écoles du territoire et la gestion des équipements scolaires est ainsi directement régi par la Communauté de Communes avec les objectifs suivants :

- Donner les mêmes moyens à chaque enfant du territoire
- Homogénéiser les coûts des services pour tous les habitants du territoire
- Soutenir les enseignants en leur offrant des conditions matérielles et humaines satisfaisantes
- Réfléchir de manière globale à l'avenir des écoles et des collèges
- Gérer plus facilement l'accueil périscolaire qui dépend des écoles

Carte scolaire de la Communauté de Communes :



Les écoles de la Communauté de Communes :

Au printemps 2018, la CCVCSO a voté le rapprochement du groupe scolaire Provenchères-Dombrot le Sec-Viviers le Gras aboutissant au transfert de l'école de Provenchères pour la rentrée 2018-2019 du fait de :

- Isolement des Écoles (classe isolée à Provenchères, enseignante seule).
- Fréquentation des écoles et transport des enfants (seuls deux enfants sont du village de Provenchères).

RYTHMES SCOLAIRES 2018-2019

ECOLES	HORAIRES
MONTHUREUX	8h30-11h30 13h15-16h15
ESCLES	8h45-11h45 13h15-16h15
LERRAIN	8h55-11h55 13h25-16h25
LES VALLOIS	8h45-12h00 13h40-16h25
SANS VALLOIS	8h35-12h05 13h45-16h15
VIVIERS	8h45-12H00 13h30-16H15
DOMBROT	8H15-11H30 13H00-15H45
NONVILLE	8H45-12H00
BLEURVILLE	13H45-16H30
DARNEY MATERNELLE DARNEY PRIMAIRE	8h30-11h30 13h30-16h30
ISCHEs	8h30-12h00 13h30-16h00
LAMARCHE	8h30-11h30 13h30-16h30
DAMBLAIN	8h30-12h00 13h30-16h00
HENZEZEL	8h35-12h00 13h40-16h15
CLAIREY	8h40-12h05 13h45-16h20
MARTIGNY	8H30-12H00 13H30-16H00

CHATILLON	8h35-11h50 13h40-16h25
LES THONS	8h45-12h00 13h30-16h15

Les dépenses allouées pour les écoles chaque année par la CCVCSO :

Depuis le transfert de la compétence scolaire à la Communauté de communes, l'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'investissement sont entièrement supportées par la Communauté de Communes.

Pour l'année scolaire 2018-2019, la Communauté de Communes a alloué 870 000 € pour le fonctionnement des écoles. Le nombre d'élèves au 3 septembre 2018 étant d'environ 810, cela représente un coût de 1075 € par élève.

Présentation du texte de la délibération du 21 avril 2017 :

c) Budget des écoles

Pour assurer les frais nécessaires à la scolarité des enfants, les sommes allouées pour le budget des écoles seront les suivantes :

Frais pédagogiques :

- * Fournitures scolaire: 59,50 € par élève
- * Coopérative scolaire : 25,50 € par élève
- * Cotisation USEP (Union Sportive des Ecoles Primaires) : 5 € par élève

Frais de direction : 1,50 € par élève avec 80 € minimum par groupe scolaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à **la majorité** des membres présents :

Approuve et valide ces frais pédagogiques.

D. L'articulation avec les activités existantes

La Communauté de Communes organise déjà de nombreux services durant le temps périscolaire et extrascolaire mais aussi des accueils pour les jeunes enfants :

▪ Relais Assistantes Maternelles

Un RAM itinérant (Darney, Monthureux-sur-Saône, Lamarche, Dombrot-le-Sec) pour être au plus proche des habitants et assistantes maternelles avec le recrutement en septembre 2018 d'une nouvelle EJE en charge du RAM sur les secteurs (Lamarche, Dombrot-le-Sec) et du réseau parentalité.

▪ L'accueil périscolaire

Un accueil périscolaire est proposé dans chaque école depuis cette rentrée scolaire. Un transport est organisé pour que tous les enfants puissent accéder au service. Depuis cette rentrée 2018 toutes les écoles de la CCVCSO disposent de ce service. Les nouveaux accueils périscolaires créent à la rentrée de septembre 2018 concernent les écoles de Lerrain, Damblain et Sans Vallois.

- L'accueil de loisirs des mercredis

Suite à la modification des temps scolaire à partir de septembre 2018, le retour à la semaine à 4 jours a nécessité une nouvelle organisation.

En conséquence, à partir de septembre 2018 des accueils de loisirs des mercredis seront proposés sur 4 communes afin de couvrir l'offre de service au maximum sur le territoire : Escles, Darney, Monthureux-sur-Saône, Martigny-les-Bains au lieu d'une seule auparavant. Ils se dérouleront tous les mercredis de l'année scolaire soit 36 sur la journée complète (7h00 à 18h30) encadré par deux animateurs par site.

Ces accueils de loisirs récréatifs feront l'objet de la labellisation « Plan Mercredi ». Pour ce faire ils devront respecter la charte qualité en termes d'ouverture, d'accueil des enfants en situation de handicap (cas sur l'accueil de Darney – accueil enfant de l'IME), proposition d'activités riches et variés.

Quotient familial	HORAIRES	TARIFS 1 ^{er} enfant	TARIF 2 enfants et +
De 0 à 1000	9h-12h/14h-17h (sans le temps de midi)	7,40	6,40
	9h-17h (avec temps de midi / repas fourni par les parents)	9,88	8,88
	½ journée (9h-12h ou 14h-17h)	3,70	3,20
	Garderie (7h00-9h;17h-18h30)	1.24 € de l'heure	1.24 € de l'heure
De 1001 et +	9h-12h/14h-17h (sans le temps de midi)	8,40	7,40
	9h-17h (avec temps de midi / repas fourni par les parents)	11,40	10,40
	½ journée (9h-12h ou 14h-17h)	4,20	3,70
	Garderie (7h00-9h;17h-18h30)	1.40 € de l'heure	1.40 € de l'heure

- Micro-crèche

Trois micro-crèches sont ouvertes sur le territoire : Monthureux, Larnache et Martigny-les-Bains. Elles permettent l'accueil de 10 enfants de 2mois ½ à 6 ans dans chacune d'elles. Ce service est ouvert tous les jours de 7h à 18h30 afin de répondre aux besoins des familles.

- Halte-garderie

Une halte-garderie sur la communauté de communes en itinérance sur Darney, Lerrain et Hennezel. L'objectif est de la faire évoluer vers une amplitude d'ouverture plus importante.

- Lieu d'Accueil Enfants Parents « Pirouette »

Un espace convivial qui constitue un espace de jeu libre pour les enfants et un lieu de parole pour les parents. L'objectif est de rompre l'isolement des familles et de viser à conforter la relation entre les enfants et les parents.

- Accueil de loisirs des vacances

Sur le territoire, une semaine d'accueil de loisirs à chaque petite vacance scolaire est organisée à Martigny Les Bains et 4 semaines pendant l'été.

Sur le reste du territoire, des associations jeunesse organisent des accueils de loisirs pendant l'été.

- L'accompagnement à la scolarité

Depuis 2007 l'ADPEP (Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public) organise de l'accompagnement à la scolarité, dans le cadre d'un CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité), avec le financement de la Communauté de Communes et la participation de bénévoles du territoire. Les séances ont lieu en fin d'après-midi une fois par semaine dans quatre écoles de notre territoire. Une quinzaine d'élèves sont ainsi accompagnés une fois par semaine. Un suivi régulier est assuré chaque trimestre par une concertation entre les enseignants, l'ADPEP, les bénévoles et la CCVCSO.

Il est envisagé de développer ce partenariat avec d'autres écoles afin de faire bénéficier au plus grand nombre d'enfants ce dispositif et d'envisager le passage de une à deux séances hebdomadaires.

Sur proposition de l'ADPEP, la CCVCSO pourrait élargir son partenariat en mettant en place deux nouvelles prestations :

- Prestations d'aide à l'apprentissage du français au sein même de leur école pour élèves Allophones Nouvellement Arrivés sur le territoire (une ou deux fois par semaine durant laquelle un intervenant bénévole (enseignant retraité ou en activité, personne ayant une expérience dans l'enseignement du Français Langue Etrangère...) agréé par le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, va soutenir l'apprentissage de la langue française selon les besoins identifiés par l'équipe éducative.
- Prestations d'activités culturelles et citoyennes avec apports pédagogiques et éducatifs les mercredis après-midi dans le cadre des mercredis récréatifs (Escles, Darney, Monthureux-sur-Saône, Martigny-les-Bains).

- Lien avec NATURA 2000

Depuis 2017, dans le cadre du projet « éco citoyen de demain », la CCVCSO, au titre de NATURA 2000, en partenariat avec le Centre ornithologique Lorrain (COL), a organisée une demi-journée de sensibilisation sur la thématique des oiseaux à l'école de Martigny-les-Bains (20 élèves environ) à savoir :

Présentation en salle des oiseaux et de leur mode de vie (animateur NATURA 2000), puis phase d'observation et d'écoute des oiseaux en extérieur (animateur COL).

Face au succès de cette première opération, l'animation a été reconduite au printemps 2018 (école de Damblain / 30 élèves).

Cette animation sera donc poursuivie deux fois à l'automne 2018 sur une nouvelle thématique ; la migration (école à définir).

L'ensemble du dispositif subventionné par la DREAL par convention pluriannuelle devrait être reconduit en 2019.

▪ Projet PRALIMAP

Ce programme de l'ARS (Agence régionale de santé) s'inscrit dans le cadre d'une déclinaison des politiques nationale et régionale de santé publique et lutte contre l'augmentation de la prévalence de l'obésité chez les jeunes, d'une politique régionale pour l'augmentation des réseaux territoriaux de prise en charge du surpoids sur les secteurs non couverts.

L'objectif du programme propose de diminuer la prévalence du surpoids ou de l'obésité des enfants et adolescents des établissements scolaires de la CCVCSO afin de diminuer les inégalités sociales de santé.

Le rôle de Communauté de Communes sera de faire le lien avec les directeurs d'écoles et PRALIMAP.

▪ Projet ECOLES NUMERIQUES INNOVANTES ET RURALITE

Il s'agit d'une convention de partenariat entre la CCVCSO et l'Education nationale dans le cadre d'un appel à projet.

La présente convention définit :

- L'organisation du partenariat entre les parties pour accompagner les personnels de l'école dans la mise en œuvre de leur projet numérique qui s'intègre dans le cadre de la politique de développement du numérique pour l'éducation du ministère de l'éducation nationale et de la stratégie interministérielle pour les ruralités, au titre des investissements d'avenir,
- Les modalités de financement de l'acquisition des équipements numériques mobiles et services associés.

Cette convention porte sur 7 écoles : Damblain, Darney, Escles, Lamarche, Martigny-les-Bains, Monthureux-sur-Saône, Sans Vallois.

Le partenariat a pour objectifs de :

- Permettre à tous les élèves l'accès à des ressources numériques adaptées à l'éducation, via des équipements numériques associés à des services ;
- Intégrer ces équipements, services et ressources numériques dans les pratiques quotidiennes des enseignants et des élèves, pour mettre le numérique au service d'usages pédagogiques innovants ;
- Mettre à la disposition des équipes de terrain un accompagnement technique et pédagogique adapté à leurs besoins ;
- Évaluer les utilisations des équipements, services et ressources numériques ainsi que les pratiques pédagogiques qui en découlent ;
- Valoriser ces usages à travers la collecte, l'analyse et la diffusion des retours d'expérience.

Dans le cadre de ce partenariat, l'école peut s'appuyer sur :

- Les corps d'inspection pour l'accompagnement des usages, le suivi et l'analyse des expérimentations ;
- la délégation académique au numérique éducatif (DANE).

L'académie s'engage à :

Verser une subvention exceptionnelle au bénéfice de la communauté de communes de Vosges côté Sud-Ouest

- Pour contribuer au financement des équipements numériques acquis par cette collectivité. La subvention couvre 50% du montant total du projet avec un plafond de 7000 euros par école ;

- Mettre en place la formation des équipes engagées dans les projets (prise en main des outils, intégration aux usages pédagogiques et éducatifs, sensibilisation à la culture numérique, etc.).

L'académie s'engage à informer les collectivités partenaires des évolutions, progressions et développements des différents chantiers constitutifs du plan numérique et à recueillir en retour les contributions utiles à la qualité des résultats.

Le projet d'investissement de la collectivité comprend plusieurs volets :

- **un volet équipement** : acquisition d'équipements numériques : il est tenu compte des préconisations comprises dans le dossier d'appel à projets « Ecoles numériques innovantes et ruralité » et des caractéristiques minimales partagées en lien avec la circonscription de VITTEL ;
- **un volet services** : les services de gestion des équipements couvrent un paramétrage initial, une solution de gestion de terminaux mobiles, une prestation d'intégration des équipements au système d'information de l'école, un espace de stockage et de partage sécurisé des données des utilisateurs et une information à la prise en main du matériel pour l'équipe d'enseignants.

E. Le lien avec notre Contrat Enfance et Jeunesse

Le CEJ est en cours de renouvellement afin de fusionner les CEJ des 3 anciennes communautés de communes.

Le Projet Educatif Territorial a été élaboré en cohérence avec le Contrat Enfance et Jeunesse. Le Contrat Enfance et Jeunesse engageait déjà un travail commun entre tous les acteurs des services enfance et jeunesse de notre territoire, le Projet Educatif Territorial assure désormais une liaison complète en incluant le temps scolaire, ce qui permet une réflexion globale sur la journée de l'enfant.

F. Prise en compte des contraintes et atouts du territoire dans le PEDT

Notre territoire présente différents atouts et contraintes que nous avons pris en compte dans l'élaboration du Projet Educatif Territorial.

Une contrainte : un territoire très peu dense

Notre territoire a une densité très faible (environ 17 habitants par km²), avec des villages peu peuplés répartis sur une surface importante. Les transports scolaires jouent donc un rôle essentiel puisque plus de la moitié des enfants scolarisés en primaire vont à l'école en empruntant le transport scolaire.

Les horaires des écoles sont liés aux transports scolaires, une concertation étroite avec le Conseil Régional et notre régie de transport a donc été nécessaire.

Un atout : des services enfants jeunesse qui travaillent déjà en coordination

Tout en développant l'offre de services pour l'enfance et la jeunesse sur son territoire, la Communauté de Communes a veillé à ce que tous ces services soient correctement coordonnés et travaillent conjointement tout au long de l'année. Afin d'assurer ce lien, la CCVCSO a deux coordinateurs : une coordinatrice petite enfance, enfance et jeunesse et une coordinatrice scolaire.

Ainsi l'élaboration du PEDT a été facilité par cette coordination déjà existante puisque tous les services enfance et jeunesse et scolaire avaient déjà l'habitude de travailler ensemble dans le but de répondre au mieux aux besoins des familles.

II. Le Projet Educatif Territorial

Les objectifs éducatifs et effets attendus

- ✚ Développer l'épanouissement :
En offrant une large diversité d'activités (sport, activités manuelles, culinaires, lecture, jeux de société... Cette palette d'activités variées permet à l'enfant de découvrir sa personnalité, ses atouts et ses limites.
- ✚ Favoriser la responsabilisation et la socialisation :
En confiant des responsabilités aux enfants (participation au service du repas...)
- ✚ Favoriser la proximité des accueils :
A partir de septembre 2018, toutes les écoles auront un accueil périscolaire matin, midi et soir.
- ✚ Accéder pour tous les enfants à la culture, au sport et aux loisirs :
Les lieux des accueils de loisirs ont été pensés afin qu'un maximum d'enfants aient accès à cette offre de services (ouverture d'esprit, découverte plaisir de la lecture)
- ✚ Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté :
Apprentissage de la vie en société à travers le partage, la sensibilisation au respect de soi-même et des autres et de son environnement.

III. Suivi et évaluation

A. Un comité de pilotage chargé de l'élaboration et du suivi du projet

Un comité de pilotage a été créé pour l'élaboration du Projet Educatif Territorial. Il aura également pour mission le suivi de l'application du projet, le respect des objectifs fixés.

Il aura en particulier en charge l'évaluation de l'objectif de complémentarité et de cohérence des différents temps éducatifs. Le comité de pilotage sera une structure d'échanges entre les différents acteurs, visant à partager des constats relatifs à la mise en œuvre du PEDT, à identifier certaines difficultés, et à formuler des pistes d'amélioration possibles.

Le comité de pilotage, qui sera en charge du bilan du PEDT, se réunira 2 fois par an.

Le comité de pilotage est présidé par le président de la CCVSCO et est composé comme suit :

- Les élus de la commission services à la population et scolaire de la CCVSCO
- Le coordinateur/trice des écoles
- Le coordinateur/trice des services enfance et jeunesse
- Les directeurs d'école
- Les directrices des accueils périscolaires et de l'accueil de loisirs
- Les directrices d'établissement du jeune enfant
- L'association qui organise l'accompagnement à la scolarité
- L'inspecteur de l'éducation nationale
- Un représentant de parents d'élèves par école
- La CAF des Vosges
- La DDCSPP
- Le Conseil départemental des Vosges

B. Un suivi régulier sur chaque école

Un point régulier sera effectué par le coordinateur/trice sur chaque école avec les enseignants et la directrice de l'accueil périscolaire. D'autres acteurs pourront y être associés si nécessaire.

C. Durée du PEDT

Le Projet Educatif Territorial aura une durée de 3 ans. Il pourra être modifié par avenant si nécessaire.

ORGANISATION PERISCOLAIRE / EXTRASCOLAIRE 2018-2019

Site périscolaire	Horaire Matin	Horaire Midi	Horaire soir	Mercredis récréatif
DAMBLAIN	7h30 – 8h30	12h00 – 13h30	16h00 – 18h00	
ISCHES	7h30 – 8h30	12h00 – 13h30	16h00 – 18h00	
MARTIGNY-LES-BAINS	7h00 – 8h30	12h00 – 13h30	16h00 – 18h30	7h00-18h30
LAMARCHE	7h00 – 8h30	11h30 – 13h30	16h30 – 18h30	
DOMBROT LE SEC	7h15 – 8h45	11h30 – 13h30	15h45 – 18h30	
MONTHUREUX-SUR-SAÔNE	7h00 – 8h30	11h30 – 13h15	16h15 – 18h30	7h00-18h30
DARNEY	7h00 – 8h30	11h30 – 13h30	16h30 – 18h30	7h00-18h30
HENNEZEL	7h30 – 8h40	12h00 – 13h45	16h15 – 18h00	
LERRAIN	7h – 8h55	11h55 – 13h25	16h25 – 18h30	
ESCLES	7h – 8h45	11h45 – 13h15	16h15 – 18h30	7h00-18h30
SANS VALLOIS	7h30 – 8h45	12h05 – 13h45	16h15 – 18h30	
LES VALLOIS		12h00 – 13h40		